

Modification des statuts

Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du syndicat SUD SDIS 69 du 28 juin 2013, les modifications suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Modification de l'article 15

Rédaction ancienne : Le Bureau se compose de 3 membres :

- Un secrétaire général,
- Un secrétaire général adjoint,
- Un trésorier général,

Nouvelle rédaction : Le Bureau se compose de 4 membres :

- Un secrétaire général,
- Un secrétaire général adjoint,
- Un trésorier général,
- Un trésorier adjoint.

Modification de l'article 24

Rédaction ancienne : La Commission des Conflits est composée, par tirage au sort, de deux membres du Conseil.

Nouvelle rédaction : La Commission des Conflits est composée, par tirage au sort, de deux membres du Conseil ou du comité d'animation.

Le secrétaire général



Gilbert LEBRUN